



N° 288

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 16 mars 2012

Objet : Avenant N°21 au contrat de concession – mise en affermage Meyrignac

L'an deux mille douze, le seize mars à quatorze heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept mars, se réunit en session ordinaire, salle Diamant, à Ester Technopole à Limoges, sous la présidence de Monsieur Alain LAGARDE, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10 Pour

Sont présents :

Mr Alain LAGARDE
Mme Ghilaine JEANNOT PAGES
Mr Bernard BROUILLE
Mr Jean-Pierre BERNARDIE
Mr Jacques DESCARGUES
Mr Didier BARDET
Mr Olivier DUCOURTIEUX
Mr Arnaud BOULESTEIX
Mr Eric CORREIA
Mr Bernard JAUVION (suppléant de Mr Jaulin)

Conseiller Régional du Limousin
Vice Présidente du Conseil Régional du Limousin
Vice Président du Conseil Général Haute Vienne
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice-Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice Président du Conseil Général de la Creuse
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Conseiller municipal de la Ville de Limoges
Vice-Président Communauté de communes de Guéret St-Vaury
Conseiller communautaire de l'Agglo de Tulle

Sont excusés :

Mr Vincent TURPINAT (et son suppléant)
Mr Pierre LEFORT (et son suppléant)
Mme Patricia BROUSSOLLE (et sa suppléante)
Mr Bernard COMBES (et son suppléant)
Mr Philippe BAYOL (et son suppléant)

Conseiller Régional du Limousin
Conseiller Général de la Haute Vienne
Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Brive
Vice Président du Conseil Général de la Corrèze
Vice-Président du Conseil Général de la Creuse

Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

Dans le cadre du contrat de concession relatif à la réalisation et la gestion d'infrastructure de télécommunications conclu le 10 janvier 2005 entre le Syndicat et le Délégué, a été définie la réalisation et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications haut-débit sur le territoire du Limousin ayant certaines caractéristiques.

Au titre des obligations mises à la charge du Délégué ne figurait pas la réalisation d'un raccordement en liaison hertzienne du centre de vacances Tourisma Vert (création en 2011) situé sur la commune de Meyrignac l'Eglise, en Corrèze.

Dans le cadre d'une expérimentation menée par le Syndicat, en référence à la délibération N°185 du 1^{er} octobre 2009, le Syndicat teste la montée en débit du réseau mis en place par le Délégué par le raccordement en très haut débit d'entreprises ou ZA isolées.

L'opération sur Meyrignac entre dans le cadre de cette expérimentation.

Le Conseil Général de la Corrèze, membre de droit de DORSAL a demandé au Syndicat, conformément à l'article 6 de ses statuts et selon la procédure qui a été validée par le comité syndical par délibération du 21 septembre 2007, d'obtenir le raccordement en faisceau hertzien d'un centre de vacances Tourisma Vert, situé à Meyrignac l'Eglise.

Le Syndicat a fait droit à cette demande. Ainsi, ont été réalisés les travaux afférents.

Cet ouvrage appartient au Syndicat et constitue une nouvelle extension non prévue au contrat de concession initial mais nécessaire et indispensable pour expérimenter l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégué.

L'objet du présent avenant est de remettre au Délégué cette Extension, qui juridiquement est un ouvrage affermé, afin qu'il la gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

Après en avoir délibéré, les membres de DORSAL décident, à l'unanimité,

- de donner autorisation au Président pour signer l'avenant N°21 au contrat de concession relatif à la mise en affermage du bien situé sur Meyrignac,*
- de donner autorisation au Président pour signer tout document se rapportant à cet avenant.*

Fait à Limoges, le 16 mars 2012

Le Président de DORSAL,
Alain LAGARDE